

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1936**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition de 5 parcelles de terrain situées rue Georges Chevalier et appartenant à la SA Alliade Habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1936**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition de 5 parcelles de terrain situées rue Georges Chevalier et appartenant à la SA Alliade Habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir un terrain situé rue Georges Chevalier à Vaulx en Velin appartenant à la SA Alliade Habitat et nécessaire à l'alignement de cette voie.

Il est constitué de 5 parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 495, 499, 744, 746 et 748 de la section AT représentant une superficie totale de 328 mètres carrés, cédés libres de toute location ou occupation.

Aux termes du compromis, la SA Alliade Habitat cèderait lesdits terrains à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 069 256 05 0026 du 8 juillet 2005 ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, à titre gratuit, de 5 parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 495, 499, 744, 746 et 748 de la section AT pour une superficie totale de 328 mètres carrés, situées rue Georges Chevalier à Vaulx en Velin, appartenant à la SA Alliade Habitat, dans le cadre de l'élargissement de ladite voie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1628, le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822.

4° - Le montant de 500 € à payer au titre des frais estimés d'acte notarié sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.